



Litige avec canal + resiliation impossible

Par **magali20**, le **22/04/2010** à **10:01**

Bonjour,

j avais souscrit a l offre canal + par le biais de ma tv etant donné que je suis abonné a sfr neufbox je pouvais faire cela par ma tv

J'ai donc souscrit a un abonnement le 21 oct 2009 , hors apres cette souscription , je n'est reçu aucune confirmation d abonnement ou un contrat contenant les clauses de resiliation etc...Meme apres mes relances telephonique pour recevoir mon catalogue , rien et en indiquant que je n'avais pas reçu de contrat au mois de decembre , ce n'est pas apour autant qu on m en a fais parvenir un autre !!

Aujourd hui je veux resillier mon abonnement car pas de magazine envoyer , pas de contrat , foot + prelever sur deux mois dont je n'etais pas du tout au courant etant donné que je n'ai pas reçu de contrat

Comment faire pour resillier ce contrat ???

Aider moi car 35 euro par mois ca fais bcp , et eux ne concidere pas un cas de force majeur le fait de ne plus pouvoir regler l abonnement !!

Merci a vous

Par **razor2**, le **22/04/2010** à **15:32**

Bonjour, je ne voie pas comment vous ne pourriez pas résilier un contrat qui n'a jamais été signé...

Mettez la pression à Canal+ en leur disant que si ils refusent, comme vous n'avez strictement rien signé, vous déposerez un recours au civil contre eux.

faites celà de préférence en LRAR à destination de leur service clients...

Par **magali20**, le **22/04/2010** à **17:35**

oui c'est ce que j ai repondu au jeune homme pas tres comprehensif a l autre bout de la ligne mais il ma dit que cela fesait office de contrat , cela ma etonné donc je suis venu sur ce site poser mes questions , pour trouver une solution , je vais tenter de faire ce courrier avec AR et je vous dirais le resultat en tout cas merci de votre reponse , bonne journee ...